



## PROGRAMME RÉGIONAL ACCÉLÉRATEUR EPV

ENTREPRISES DU PATRIMOINE VIVANT DE LA NOUVELLE AQUITAINE

**LE LABEL**

# Entreprise du Patrimoine Vivant

.....  
Un label d'État, une marque de l'État,  
l'excellence des savoir-faire artisanaux  
et industriels français  
.....

## Mode d'emploi

Programme EPV Nouvelle-Aquitaine



# Table des matières

<b>1 Contexte</b> .....	<b>3</b>
<b>2 Qui est éligible ?</b> .....	<b>4</b>
<b>3 Les critères d'éligibilité : au moins deux critères par catégorie</b> .....	<b>4</b>
<b>4 Les éléments du dossier de candidature et de renouvellement</b> .....	<b>5</b>
<b>5 Le dépôt du dossier en dématérialisé</b> .....	<b>8</b>
<b>6 Les étapes de l'instruction : un processus de 8 à 12 mois</b> .....	<b>9</b>
<b>7 La décision de labellisation</b> .....	<b>9</b>
<b>8 Qu'apporte le label EPV pour l'entreprise ?</b> .....	<b>10</b>
<b>9 Les outils de communication</b> .....	<b>11</b>

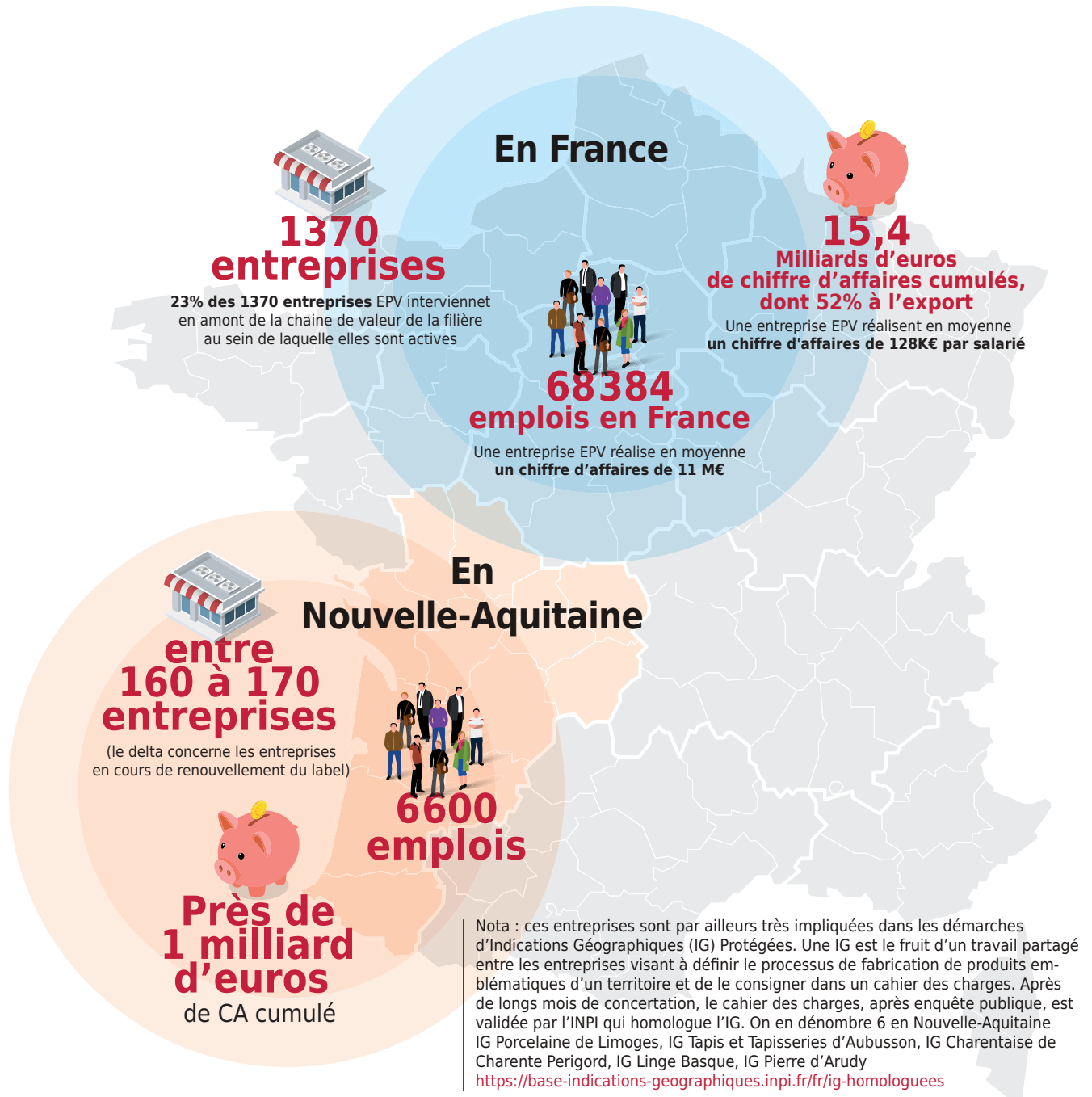
# 1. Contexte

Créé par la loi en faveur des PME du 2 août 2005 (article 23) par l'État, le label **Entreprises du Patrimoine Vivant (EPV)** est l'unique marque de reconnaissance de l'État, mise en place pour distinguer des entreprises françaises aux savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence. Il est attribué à l'entreprise pour 5 ans.

Ce label s'inspire du titre japonais de « Trésor national vivant ».<sup>1</sup>;

Il est géré depuis janvier 2020 par l'Institut National des Métiers d'Art et du Patrimoine Vivant.

Aujourd'hui on compte près de **1400 entreprises** ou « maisons » détentrices du label Entreprise du Patrimoine Vivant dont **160 à 170 en région Nouvelle-Aquitaine**.



<sup>1</sup> Créé en 1950, le gouvernement du Japon attribue le titre de « Trésor national vivant » à des individus ou groupes reconnus comme porteurs d'un savoir-faire culturel immatériel important. Ce titre est attribué à des maîtres de métiers tels que la peinture sur bois, la fabrication de papier ou de sabres, la vannerie et la poterie, ainsi qu'à des acteurs et musiciens de spectacles traditionnels

## 2. Qui est éligible ?

### Statut juridique :

Pour être éligible, l'entreprise doit être inscrite au répertoire des métiers, et/ ou au registre du commerce et des sociétés.

⇒ Non recevable : artiste ressortissant de la Maison des Artistes, profession libérales, association, EPI

### Secteur d'activité :

Toutes les entreprises exerçant une activité de production, de transformation, de réparation ou de restauration (patrimoine) sont éligibles. Depuis septembre 2011, les entreprises relevant du secteur agro-alimentaire sont également éligibles, sous réserve qu'elles répondent aux critères d'éligibilité.

⇒ Non recevable : activité de design, de négoce, de conception intellectuelle

### Lieu de production

L'entreprise maintient une activité matérielle significative en France

⇒ Non recevable : une entreprise peut être très renommée, si elle a cessé toute fabrication en France, elle ne pourra pas obtenir le label ou si elle sous-traite la majeure partie de sa production

## 3. Les critères d'éligibilité : au moins deux critères par catégorie

1 <sup>ère</sup> catégorie	2 <sup>e</sup> catégorie	3 <sup>e</sup> catégorie
<p><b>Critères indiquant la détention d'un patrimoine économique spécifique :</b></p> <p>L'entreprise possède des équipements, outillages, machines, modèles, documentations techniques rares</p> <p><b>Et/ou</b></p> <p>L'entreprise détient des droits de propriété industrielle liés à ses produits, à ses services ou à ses équipements de production</p> <p><b>Et/ou</b></p> <p>L'entreprise met en œuvre une démarche active de création ou d'innovation pouvant générer un réseau de clientèle significatif // lien avec les réseaux sociaux facebook, instagram, twitter</p>	<p><b>Critères indiquant la détention d'un savoir-faire rare reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité :</b></p> <p>L'entreprise détient un savoir-faire spécifique détenu par un petit nombre d'entreprises, contribuant de manière significative à sa valeur ajoutée produite.</p> <p><b>Et/ou</b></p> <p>L'entreprise forme en interne des salariés, notamment des apprentis à des savoir-faire qui ne sont pas accessibles par des voies de formation habituelles ou concernant des petits flux de formation</p> <p><b>Et/ou</b></p> <p>L'entreprise emploie un ou des salariés détenant collectivement un savoir-faire d'excellence comportant une dimension créative ou d'innovation, justifié soit par des titres, des diplômes ou des récompenses de haut niveau, soit par une expérience professionnelle de durée significative leur permettant d'exécuter des travaux complexes</p>	<p><b>Critères indiquant l'implantation géographique, la notoriété de l'entreprise ou l'exercice d'une démarche de responsabilité sociétale</b></p> <p>L'entreprise assure une production dans un bassin historique ou est installée dans sa localité actuelle depuis plus de 50 ans ou est établie dans des locaux ayant une valeur historique ou architecturale</p> <p><b>Et/ou</b></p> <p>L'entreprise dispose d'un nom ou d'une marque notoire, notamment parce qu'elle bénéficie de distinctions nationales ou fait l'objet de publications de référence, ou parce qu'elle intervient sur des biens appartenant au « patrimoine protégé » au titre des monuments historiques ou sur des objets ou des meubles estampillés permettant de perpétuer un courant stylistique, ou parce qu'elle fabrique des produits reflétant l'identité culturelle de son territoire</p> <p><b>Et/ou</b></p> <p>L'entreprise mène une démarche de responsabilité sociétale à travers, par exemple, des actions de promotion de ses métiers auprès des jeunes publics ou une politique d'approvisionnement responsable privilégiant les circuits courts</p>

## 4. Les éléments du dossier de candidature et de renouvellement



ANNEXE

### DOSSIER DE CANDIDATURE

À REMPLIR PAR L'ENTREPRISE SOLLICITANT  
LE LABEL « ENTREPRISE DU PATRIMOINE VIVANT »

#### L'ENTREPRISE

► Dénomination de l'entreprise :

#### PRODUITS ET MARCHES

► Vos données économiques :

Montants (hors taxes)	Année N-1	Année N-2	Année N-3
Chiffre d'affaires annuel total			
Montant des ventes de la production			
Montant de la sous-traitance (étapes ou productions éventuellement confiées à d'autres opérateurs)			
Montant du négoce (ventes de produits achetés et revendus)			

► Si pendant le processus de fabrication, vous faites appel à de la sous-traitance, ou des partenaires, pour quelles étapes (nature et lieu des opérations sous traitées) ? .....

► Comment se répartit l'activité de votre entreprise ?

► Quels sont vos principaux concurrents sur le même type de savoir-faire ?

► Quelle est la nature de votre clientèle ?

► Localisation de votre clientèle :

► De quels labels/certifications bénéficient votre entreprise ou vos produits ?



1



## 4. Suite



### SAVOIR-FAIRE

- ▶ Pour quel(s) savoir-faire sollicitez-vous le label EPV ?
- ▶ Quels sont les principaux produits / services de l'entreprise liés à la pratique de ces savoir-faire rares et/ou complexes ? Leur pourcentage dans le chiffre d'affaires annuel ?
- ▶ Quelles sont les principales étapes de fabrication ou opérations nécessaires à la mise en œuvre de ces produits / services de l'entreprise ?
- ▶ Combien de personnes dans l'entreprise détiennent le savoir-faire rare ? Et quelle est leur fonction ? Comment ont-elles acquis ce savoir-faire ?
- ▶ Quels sont les principaux diplômes qui préparent au travail dans votre entreprise ?

### PATRIMOINE ECONOMIQUE DE L'ENTREPRISE

- ▶ Nom commercial notoire éventuellement détenu par l'entreprise
- ▶ A quand remonte ce nom ?
- ▶ Quelles sont les principaux titres de propriété industrielle de l'entreprise actuellement protégés ?
- ▶ Description des éléments matériels constitutifs du patrimoine économique de l'entreprise :
- ▶ Quels moyens avez-vous engagés pour la recherche, l'innovation et la création au cours des trois dernières années ?

### NOTORIETE DE L'ENTREPRISE

- ▶ Quels moyens de communication utilisez-vous pour développer la notoriété de la marque (produits ou services) ou de l'entreprise ? (Exemples : événements, presse papier, support numérique, réseaux sociaux)
- ▶ A quand remonte la création de votre site internet / compte sur les réseaux sociaux ?
- ▶ L'entreprise intervient-elle, dans le cadre de marchés privés ou publics, sur des biens (monuments classés, objets estampillés, œuvres d'art) ou pour des événements de prestige (culturels ou autre) ? Si oui, listez des exemples au cours des trois dernières années.
- ▶ L'entreprise et/ou ses prestations/produits a/ont-ils obtenu des prix nationaux ou internationaux ?

### LOCALISATION DE L'ENTREPRISE

- ▶ Adhérez-vous à une organisation professionnelle ?

### DEMARCHE DE RESPONSABILITE SOCIETALE

- ▶ Quelle est la provenance géographique des principaux matériaux/composants utilisés pour la réalisation de vos produits ou prestations ?
- ▶ Quel est votre plus ancien fournisseur / prestataire ?
- ▶ Autres actions relatives à une démarche RSE (promotion des métiers auprès des jeunes, actions de mécénat, approvisionnement en circuit court...) ?



## 4. Suite



### **Important**

En cas de non-respect des prescriptions techniques indiquées ci-dessous, le dossier de candidature sera considéré comme incomplet et ne pourra donc pas être examiné.

### **PIECES COMPLEMENTAIRES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER**

Les pièces ci-dessous dont la production est fixée par les dispositions légales sont conservées au sein du Secrétariat du Label « Entreprises du Patrimoine Vivant ». Le Secrétariat du Label s'engage à garantir la confidentialité la plus stricte de ces documents ainsi que toute autre pièce que le responsable de l'entreprise candidate aurait estimé utile de joindre au dossier.

A joindre impérativement pour que votre dossier soit considéré comme complet :

- ▶ Ce questionnaire complété ;
- ▶ Le justificatif de l'immatriculation de l'entreprise au registre du commerce et des sociétés et / ou au répertoire des métiers (ou au registre des entreprises, dans les départements de la Moselle, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin).
- ▶ Une déclaration sur l'honneur du chef de l'entreprise attestant que l'entreprise est à jour de ses cotisations fiscales et sociales.
- ▶ Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du dernier exercice ou, à défaut, la liasse fiscale.
- ▶ Un dossier photographique de 10 photos présentant l'entreprise, ses savoir-faire et ses réalisations, en format numérique (jpeg).
- ▶ Le règlement de la redevance due au titre du traitement de votre dossier de candidature. **Le montant de cette redevance varie en fonction du montant du chiffre d'affaires de l'entreprise candidate.** (Cf – grille tarifaire sur le site [www.institut-metiersdart.org](http://www.institut-metiersdart.org)).

Le règlement est à faire par virement bancaire exclusivement, dès réception de la facture (aucun règlement par chèque ne sera accepté).

En cas de difficultés, vous pouvez contacter le secrétariat par mail : [epv@inma-france.org](mailto:epv@inma-france.org)

[www.institut-metiersdart.org](http://www.institut-metiersdart.org)



3

## 5. Le dépôt du dossier en dématérialisé

Sur : [epv.institut-metiersdart.org](http://epv.institut-metiersdart.org)

Cette plateforme est la même que ce soit pour une première demande et ou un renouvellement du label  
*Le renouvellement concerne les entreprises qui ont un label EPV encore en cours de validité.*

### L'inscription se fait en 4 étapes

#### 1. L'entreprise crée son compte

#### 2. Elle remplit au fur et à mesure les 8 onglets (mêmes rubriques que celles du dossier specimen)

#### 3. Elle fournit les pièces annexes et le dossier photographique (liste p3 du dossier specimen)

#### 4. Elle s'acquitte des frais de dépôt du dossier

Le montant de la redevance pour la gestion du dossier de candidature varie en fonction du chiffre d'affaires du dernier bilan comptable de l'entreprise.

Chiffre d'affaires TTC	Redevance HT
Inférieur à 500 000 €	250 €
Entre 500 000 € et 1 500 000 €	500 €
Supérieur ou égal à 1 500 001 €	950 €

Règlement par virement après réception du mail de confirmation du dépôt de votre candidature en ligne.



## 6. Les étapes de l'instruction : un processus de 8 à 12 mois

ÉTAPES	ACTIONS	STRUCTURE RESPONSABLE	COMMENTAIRES
Réception	<p>1- Réception du dossier de candidature</p> <p>2- Envoi accusé de réception</p>	<p>Entreprise / INMA</p> <p>INMA</p>	<p>Via la plateforme EPV <a href="http://epv.institut-metiersdart.org">epv.institut-metiersdart.org</a></p>
Instruction	<p>3- Analyse des dossiers de candidature</p> <p>4- Rédaction du Rapport d'Instruction (RI)</p>	<p>INMA</p> <p>INMA</p>	<p>Lecture du dossier + visite de l'entreprise ou visio</p>
Décision	<p>5- Réunion du Groupe de Personnalités Extérieures (GPEX)</p> <p>6- Rédaction du procès-verbal</p> <p>7- Transmission du dossier d'instruction et de l'avis du GPEX aux référents des préfetures de région</p> <p>8- Confirmation de la décision par les préfetures de région</p>	<p>INMA</p> <p>INMA</p> <p>INMA</p> <p>Préfetures de région</p>	<p>Pour avis définitif et signature</p> <p>Via démarches simplifiées</p>
Communication	<p>9- Notification des décisions aux entreprises</p> <p>10- Organisation d'événements conjoints avec les Préfetures pour la remise de diplômes</p>	<p>Préfetures de région</p> <p>Préfetures de région</p>	<p>Label d'Etat décerné par les Préfets de région</p>

## 7. La décision de labellisation

Le label est délivré pour une durée de **cinq ans**.

La décision de l'autorité compétente - le préfet de la région d'implantation de l'entreprise sollicitant l'attribution ou le renouvellement du label - d'attribution ou de refus du label est notifiée au demandeur.

L'autorité compétente peut retirer le label à une entreprise **qui ne respecte plus les critères d'attribution**. Le retrait du label est prononcé par l'autorité compétente après que l'entreprise concernée a été mise à même de présenter ses observations.

## 8. Qu'apporte le label EPV pour l'entreprise ?

### En interne

- Une reconnaissance de ses savoir-faire
- Un appui au management et valorisation des salariés qui contribuent à l'obtention du label
- Une prise de conscience sur l'enjeu de transmettre les savoir-faire et d'engager des actions

### Une incitation fiscale

- avec le crédit d'impôt Métiers d'Art EPV :  
<https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/2225-PGP.html/identifiant%3DBOI-BIC-RICI-10-100-20210324>

### Une médiatisation nationale et internationale

- autour de l'appartenance à la vitrine des savoir-faire français et de la promotion du Fabriqué en France

### L'accès à de nouveaux marchés

- marché local avec le tourisme de savoir-faire : une EPV peut aussi proposer des visites d'entreprise  
rappel : être EPV ne rend pas obligatoire l'ouverture de l'entreprise au grand public
- décoration, luxe, international en lien avec la Team France Export rassemblant CCI International/Business France

### Une dynamique régionale unique autour de la Filière Cuir Luxe Textile et Métiers d'Art de la Région Nouvelle-Aquitaine

Identifiée comme une filière prioritaire, elle vise à rassembler, accompagner les entreprises artisanales, industries manufacturières et de haute technicité.

Cette dynamique se déploie en lien avec les réseaux consulaires (métiers-artisanat, commerce et industrie), groupements d'entreprises, clusters, associations...

Une vitrine digitale des EPV Nouvelle-Aquitaine :

<https://www.patrimoinevivantnouvelleaquitaine.com/accueil.html>



## 9. Les outils de communication

OUTILS	STRUCTURE RESPONSABLE
<b>Logo</b> <b>Kit de communication donné à l'entreprise</b>	INMA INMA
<b>Liste des entreprises labellisées en France</b> <b>Liste des entreprises officiellement en procédure de renouvellement</b>	<a href="https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/entreprises-du-patrimoine-vivant/">https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/entreprises-du-patrimoine-vivant/</a> <a href="https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/entreprises-du-patrimoine-vivant/">https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/entreprises-du-patrimoine-vivant/</a>
<b>Site internet des EPV Nouvelle-Aquitaine</b> <b>Page facebook</b> <b>Plaquette papier (imprimée en tant que de besoin)</b>	Réseau CCI NA - CCI 87 <a href="https://www.patrimoinevivantnouvelleaquitaine.com/accueil.html">https://www.patrimoinevivantnouvelleaquitaine.com/accueil.html</a> Réseau CCI NA - CCI 87 - <a href="https://www.facebook.com/epvna">https://www.facebook.com/epvna</a> Réseau CCI NA - CCI 87

**Contact :**



ENTREPRISES DU PATRIMOINE VIVANT  
DE LA NOUVELLE AQUITAINE